

Protocole sanitaire - Septembre 2021

Le présent guide repose sur les prescriptions sanitaires émises par le ministère de la Santé libanais le 13-09-2021

Il repose sur cinq fondamentaux :

- Le maintien de la distanciation physique
- L'application des gestes barrières
- La limitation du brassage des élèves
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- La formation, l'information et la communication

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans l'établissements. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'établissement. En cas de symptôme ou de fièvre (37.5 °C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'établissement.

Les personnels procèdent de la même manière.

Les personnels présentant des facteurs de risque connus ne travaillent pas en présentiel.

SOMMAIRE

- ❖ **Le maintien de la distanciation sociale**
- ❖ **L'application des gestes barrières**
- ❖ **La limitation du brassage des élèves**
- ❖ **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- ❖ **Les protocoles spécifiques**
 - **Nettoyage et désinfection**
 - **Sanitaires**
 - **Accueil des élèves**
 - **Salles de classe**
 - **Récréations**
 - **Restauration scolaire**
 - **Personnels**
- ❖ **Procédure de gestion d'un cas COVID-19**
- ❖ **Protocole particulier de circulation (accueil, récréations et sortie)**

Le maintien de la distanciation sociale

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance de 1 mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

L'organisation mise en place dans l'école permet de décliner ce principe dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'établissement, récréation, sanitaires, etc.).

Les prescriptions sanitaires insistent sur la nécessité de faire respecter cette distance en tenant compte de la difficulté que cela peut représenter.

L'application des gestes barrières

Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelle les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.

Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à les laver avec une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon avec un séchage soigneux en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon à l'air libre.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- A l'arrivée dans l'établissement
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations
- Avant et après chaque repas
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué
- Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

Les échanges manuels de ballons, jouets, crayons, etc., doivent être évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation. Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école doit être limité au strict nécessaire.

Le port du masque

Pour les personnels

Pour faire face à l'épidémie de Covid-19 le port d'un masque est obligatoire en présence d'élèves et dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti. C'est notamment le cas dans les salles de classe, pendant la circulation au sein de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations.

Le port du masque est obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves dès le CP.

Le port de masque pour tous les élèves est obligatoire dans les bus pour se rendre, et revenir, de l'école. Les élèves n'en portant pas ne seront pas transportés.

Les personnels en contact direct avec les élèves ainsi que les personnels d'entretien et de restauration devront également porter des masques. Le port du masque est d'ailleurs strictement obligatoire dans l'enceinte de l'école.

Pour les élèves

Le port du masque est obligatoire dès l'entrée dans l'établissement.

Situation d'exception :

- Les élèves de la maternelle porteront le masque à la rentrée du matin et à la sortie des classes ainsi que lors des déplacements dans les couloirs.
- Toute personne avec un rapport médical contre indiquant le port du masque.

L'avis du médecin de famille ou/et du médecin référent déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants à raison de deux masques au moins par jour.

L'école pourra cependant fournir des masques en cas de besoin aux élèves qui n'en disposeraient pas.

La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est fréquemment réalisée et dure au moins 10 minutes à chaque fois. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux.

La limitation du brassage des élèves

La limitation du brassage s'applique par niveau. Les récréations sont organisées par groupes, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières ; en cas de difficultés importantes d'organisation, elles peuvent être remplacées par des temps de pause en classe. La journée et les activités

scolaires sont organisées de manière à limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants entre groupes (en particulier au moment de l'arrivée et du départ des élèves).

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Nettoyage et désinfection

Mesures à appliquer

Nettoyage avant la reprise : « nettoyage habituel »

- Avant la reprise des cours, les locaux de l'école sont nettoyés et désinfectés selon le protocole de « Nettoyage approfondi » défini ci-après ;

Nettoyage après la reprise : « nettoyage approfondi » en deux étapes

- Première étape : le nettoyage :
 - Nettoyer à l'aide d'un détergent usuel, puis rincer pour évacuer le produit détergent et évacuer la salissure ;
 - Réaliser le nettoyage en commençant par les zones les plus propres et en finissant par les zones les plus sales ;
 - Insister sur les points de contact (zones fréquemment touchées, etc.).
- Seconde étape, la désinfection :
 - Utiliser un désinfectant virucide, solution désinfectante à base d'eau de javel diluée à 0,5% de chlore actif (par exemple 1 litre de Javel à 2,6% additionné à 4 litres d'eau froide).
 - Désinfecter les points de contact manuel en suivant les instructions du fabricant (concentration, méthode d'application et temps de contact, etc.).

Dispositions spécifiques

Si un matériel doit être transféré d'un élève à un autre élève, procéder à un nettoyage de désinfection (désinfectant et lingette jetable).

Fréquence

Réaliser le nettoyage et la désinfection des sols au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage.

Nettoyer et désinfecter plusieurs fois par jour, dans les espaces utilisés, les surfaces et objets fréquemment touchés (dans la journée, si les surfaces ne sont pas visiblement souillées, une désinfection directe sans nettoyage préalable est suffisante) :

- Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs, etc. ;

- Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier, etc.

Les matériels pédagogiques et les objets manipulés par les élèves ou les personnels pourront être désinfectés après utilisation (désinfectant et lingette jetable).

En complément du traitement quotidien, lorsque des groupes d'élèves différents se succèdent dans une salle, notamment pour les enseignements spécifiques, labo etc., un nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves est réalisé entre chaque groupe.

Actions complémentaires

- Équiper les poubelles de sacs à ordures ménagères, les vider et les laver tous les jours.
- Éliminer les équipements de nettoyage à usage unique dans un sac poubelle fermé hermétiquement.
- Veiller à l'approvisionnement permanent des toilettes en savon liquide et en papier.
- Aérer régulièrement les locaux (lors de la récréation, après le déjeuner, lors d'un changement de salle de classe, après le nettoyage, etc.).

Sanitaires

Mesures à appliquer

- Limiter le nombre de personnes présentes dans les sanitaires afin de respecter la distanciation physique.
- Gérer les flux d'élèves vers les toilettes (départ et retour dans la classe).
- Aérer fréquemment les sanitaires et/ou vérifier le bon fonctionnement de la ventilation.
- Demander aux élèves de se laver les mains avant et après l'usage des WC.
- S'assurer que les sanitaires permettent en permanence aux élèves et au personnel de se laver les mains (*eau, savon liquide, essuie-mains papier à usage unique*).
- S'assurer régulièrement au cours de la journée de l'approvisionnement des consommables des toilettes (*savon liquide, papier toilettes, essuie-mains à usage unique, etc.*).
- S'assurer du nettoyage approfondi quotidien et de la désinfection régulière des surfaces fréquemment touchées.
- S'assurer de l'évacuation de poubelles aussi souvent que nécessaire et au moins quotidiennement.

Vestiaires seront fermés jusqu'à nouvel ordre

Demander aux élèves de venir en tenue de sport selon l'activité journalière prévue

Salles de classes

Mesures à appliquer

- La salle de classe est aménagée de manière à respecter la distanciation physique d'un mètre.
- Veiller à limiter les croisements dans la classe ;
- Limiter les déplacements des élèves dans l'établissement ;
- Port du masque par les personnels ;
- Installer des solutions de gel hydroalcoolique et des produits de désinfection dans toutes les salles ;
- Assurer l'aération des salles de classes avant l'arrivée des élèves par une ouverture des fenêtres pendant 10 minutes (pour les bâtiments avec une ventilation naturelle), durant les récréations, pendant la pause repas et en fin de journée

Avant l'entrée en classe

- Ouvrir les fenêtres pour ventiler.
- Vérifier le bon aménagement de la classe dans le respect de la distanciation physique.
- Ouvrir les portes.
- Guider le groupe dans le respect de la distanciation physique et du sens de circulation retenu.

Pendant la classe

- Veiller au respect des gestes barrière et de la distanciation physique.
- Veiller à l'absence d'échange d'objets personnels.
- Veiller à ce que les matériels pédagogiques aient été préalablement désinfectés ou isolés à l'air libre plusieurs jours.
- Le matériel scolaire individuel pourra être conservé en classe. Le bon usage de celui-ci sera géré par les enseignants dans le respect des gestes barrières.

À la fin de la classe

- Ouvrir les portes.
- Veiller à ce que les couloirs soient libres vers la sortie.
- Guider le groupe dans le respect de la distanciation physique.
- Ouvrir les fenêtres pour ventiler.

Laboratoire

Fermé jusqu'à nouvel ordre

Education physique et sportive

Le port du masque n'est pas possible lors de la pratique physique. Il est alors important de faire respecter par les élèves la distanciation physique.

➤ Une distanciation de deux mètres et demi en cas d'activités sportives (choix des activités permettant cette distanciation).

- Pratique des activités sportives à l'extérieur. Dans le respect des règles de distanciation précédemment indiquées, les gymnases permettent la pratique de nombreuses activités physiques autres que les sports collectifs.
- Diviser la classe en petits groupes

Matériel

L'utilisation de matériel sportif partagé par les élèves d'une même classe ou groupe de classe (raquettes, volants, ballons etc.) est possible. Le matériel sera désinfecté entre chaque classe.

BCD et CCC

Seront ouverts avec le respect des gestes barrières sous la surveillance des professeurs documentalistes en limitant le nombre d'élèves en salle de BCD.

Restauration scolaire

La cantine sera fermée jusqu'à nouvel ordre, les enfants vont devoir manger durant le temps de récréation dans la cours ou les classes.

Pour un maximum d'autonomie : afin de limiter les interventions des adultes, l'enfant devra être autonome dans la prise de son repas. Cela va du sac ou de la boîte facile à ouvrir aux aliments faciles à manger (sandwiches, biscuits, crudités etc...)

La formation et l'information

Il est nécessaire de sensibiliser et d'impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel à la responsabilité de chacun dans la limitation de la propagation du virus.

Le personnel

Le personnel de direction, les enseignants ainsi que tous les autres personnels sont formés par tous moyens aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant.

Un mémo sera diffusé aux personnels et affiché dans chaque classe.

Les parents

Ils sont informés clairement :

- Des conditions d'ouverture de l'établissement ;
- De leur rôle actif dans le respect des gestes barrière (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables et du gel hydroalcoolique, etc.) ;
- De la surveillance de l'apparition de symptôme chez leur enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'ils ne se rendent à l'école (la température doit être inférieure à 37,8°C) ;

- De la procédure applicable lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève ;
- Des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves ;
- Des horaires à respecter pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie ;

Les élèves

Le jour de la rentrée, les élèves bénéficieront d'une information sur la distanciation physique, les gestes barrières dont l'hygiène des mains. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves. Cette sensibilisation est répétée autant que nécessaire, pour que la mise en œuvre de ces prescriptions devienne un rituel. L'infirmière apporte également son appui à ces actions de sensibilisation.

Mesures à appliquer

Consignes générales pour l'ensemble du personnel

Pour mémoire, le port d'un masque est obligatoire en présence des élèves et dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti. C'est notamment le cas dans les salles de classe, pendant la circulation de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations.

- Appliquer les gestes barrières.
- Maintenir la distance d'un mètre dans les salles, files et en croisement de flux piéton.
- Le port des gants doit être évité sauf au laboratoire pour le personnel médical, et celui assurant le nettoyage.
- Prendre connaissance des consignes propres à l'établissement.
- Dans les locaux exigus, assurer de préférence des emplacements fixes pour chaque personnel ou sa zone d'évolution matérialisée si c'est pertinent.
- Éviter le matériel (informatique, matériel de bureau, outillage, etc.) partagé par plusieurs personnes pendant le travail ou prévoir des modalités de désinfection adaptées.
- Préférer un matériel individuel pouvant être nettoyé par chaque agent (stylos compris).
- Limiter au strict nécessaire les déplacements à l'intérieur de l'établissement.
- Aménager les locaux de sorte qu'au moins un mètre soit laissé entre les places assises.

Personnel accueil/vie scolaire

- Privilégier une séparation physique entre le personnel d'accueil et les élèves ou les visiteurs.
- Les espaces doivent permettre le respect de la distanciation physique.

Infirmière

- Mettre à disposition des masques adaptés pour traiter les suspicions de cas Covid-19 ainsi que des blouses, lunettes de protection ou écran facial et des gants.
- Mettre à disposition des thermomètres sans contact.

Accueil de parents

- Privilégier la communication à distance.
- Privilégier l'accueil des familles dans des larges salles bien aérées.

Procédure de gestion d'un cas COVID-19

Cas contact à risque :

- Toute personne ayant eu un contact direct avec un cas confirmé, en face-à-face, à moins de 1.5 mètres, pour une durée de plus de 15 min.
 - Toute personne n'ayant pas reçu le vaccin contre le SARS-CoV-2.
 - Toute personne n'ayant pas un antécédent d'infection par le SARS-CoV-2 de moins de trois mois.
- « Les cas contacts de cas contacts ne sont pas des cas contacts »**

1- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

L'élève est identifié comme un « cas-contact à risque » de Covid19

Procédure à suivre :

- Rester à domicile ;
- Éviter les contacts ;
- Consulter le médecin ;
- L'élève revient à l'école si son teste réalisé 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé est négatif. Ces délais peuvent être prolongés s'il vit sous le même toit que le cas confirmé.
- Une solution de continuité pédagogique est mise en place.
- Avertir le ministère de l'éducation (hotline 01/772186 – 01/772000) et le ministère de la santé (hotline 1787).

L'élève est à la maison et présente des symptômes évocateurs

Procédure à suivre :

- Rester à domicile ;
- Éviter les contacts ;
- Consulter un médecin
- L'élève revient à l'école après 3 jours (si absence de symptômes) avec un test PCR négatif.

L'élève est à l'école et présente des symptômes évocateurs

Procédure à suivre :

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque à l'infirmerie dans l'attente de son retour à domicile. Respect impératif des gestes barrière.
- Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- Rappel par l'établissement de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts, consulter le médecin traitant et suivre le protocole des autorités locales.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière.

En cas de test positif d'un élève

Les parents sont tenus d'informer sans délai l'établissement en cas de test positif.

Dès le signalement l'élève ne doit pas retourner à l'école avant le délai du 13 jour après le test ou le début des symptômes avec un test négatif.

- Avertir le ministère de l'éducation (hotline 01/772186 – 01/772000) et le ministère de la santé (hotline 1787).
- Le ministère de la santé installe un système de suivi épidémiologique pour tracer les cas suspects.
- L'école élabore la liste des personnes (élèves et personnels) ayant été contact à risque avec l'élève malade et les informe de la situation.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48 heures qui précèdent son isolement.
- Tout élève identifié comme un « contact à risque » doit suivre la même procédure :
 - Rester à domicile ;
 - Éviter les contacts ;
 - Consulter le médecin ;
 - L'élève revient à l'école si son test réalisé 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé est négatif.
 - Une solution de continuité pédagogique est mise en place.

2- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte

L'agent est identifié comme un « cas-contact à risque » de Covid19

Procédure à suivre :

- Rester à domicile ;
- Éviter les contacts ;
- Consulter un médecin ;
- Avertir le ministère de l'éducation (hotline 01/772186 – 01/772000) et le ministère de la santé (hotline 1787).
- L'agent revient à l'école si son teste réaliser 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé est négatif. Ces délais peuvent être prolonges s'il vit sous le même toit que le cas confirmé.

L'agent est à la maison et présente des symptômes évocateurs

Procédure à suivre :

- Rester à domicile ;
- Éviter les contacts ;
- Consulter un médecin
- L'agent revient à l'école après 3 jours (si absence de symptômes) avec un test PCR négatif.

En cas de test positif d'un agent

L'agent est tenu d'informer sans délai l'établissement en cas de test positif.

Dès le signalement l'agent ne doit pas retourner à l'école avant le délai défini par son médecin (7 à 14 jours après le test ou le début des symptômes avec un test négatif)

- Avertir le ministère de l'éducation (hotline 01/772186 – 01/772000) et le ministère de la santé (hotline 1787).
 - Le ministère de la santé installe un système de suivi épidémiologique pour tracer les cas suspects.
 - L'école élabore la liste des personnes (élèves, personnels et parents) ayant été en contact avec l'agent malade (**cas-contact à risque**).
 - Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'agent dans les 48 heures qui précèdent son isolement.
-
- Toute personne identifiée comme un « **cas-contact à risque** » doit suivre la même procédure :
 - Rester à domicile ;
 - Éviter les contacts ;
 - Consulter le médecin ;
 - La personne revient à l'école si son teste réaliser 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé est négatif.

